

**PORTANT TARIFICATION  
DES LIVRES PUBLIÉS AUX PRESSES UNIVERSITAIRES BLAISE PASCAL**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La tarification des livres publiés aux presses universitaires Blaise Pascal est la suivante :

<b><u>TITRE OUVRAGE</u></b>	<b>tarifs HT en euros Prix de vente Public</b>		
	<b><u>Version papier</u></b>	<b><u>Version PDF</u></b>	<b><u>Version ePub</u></b>
Les fausses nouvelles. <i>Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français</i>	14,00	9,00	9,00
Hazard and risk mapping	17,00		
Pratiques professionnelles et annonce diagnostique	15,00	9,00	9,00
La forme et l'énergie. <i>L'esthétique du formalisme russe</i>	14,00	9,00	9,00
La solidarité, une affaire d'entreprise ? <i>Une dynamique en émergence</i>	17,00	11,00	11,00
Anachronismes créateurs	14,00	9,00	9,00
Correspondance Vialatte-Pourrat Tome 8	24,00		
Regards linguistiques	24,00	15,00	15,00

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 11 JAN. 2019

- Publié le 11 JAN. 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.